

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



 **syvadec**

Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse

 **EODD**  
ingénieurs conseils

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Cadre général.....</b>	<b>3</b>
1.1	Le contexte .....	3
1.2	La prévention des déchets .....	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés .....	4
1.4	Le cadre réglementaire .....	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA .....	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage .....	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre .....	8
<b>2.</b>	<b>Diagnostic du territoire .....</b>	<b>9</b>
2.1	La collectivité .....	9
2.2	Diagnostic socio-économique .....	10
2.2.1	Population .....	10
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs .....	10
2.2.3	Habitat et logements .....	11
2.2.4	Tissu économique .....	11
2.2.5	Tissu administratif et social .....	12
2.3	Diagnostic déchets .....	13
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets .....	13
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés .....	15
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire .....	17
2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces .....	19
<b>3.</b>	<b>Stratégie et plan d'action du PLPDMA .....</b>	<b>20</b>
3.1	Stratégie et objectifs .....	20
3.2	Axes et actions stratégiques.....	21
3.3	La planification des actions de communication .....	22
3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs .....	23
3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA .....	24
3.6	Les fiches action .....	24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

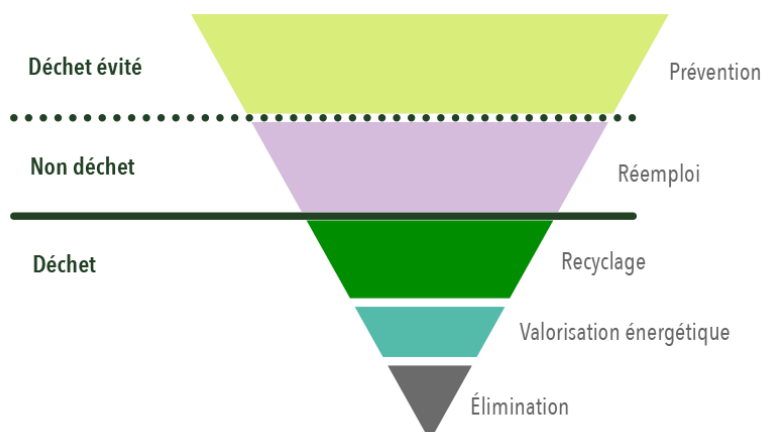
Pour l'autorité compétente par délégation



# 1. Cadre général

## 1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, **la Communauté de Communes Pasquale Paoli** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de **son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

**L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes Pasquale Paoli sera déployé en 2026 pour 6 ans.**

## 1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

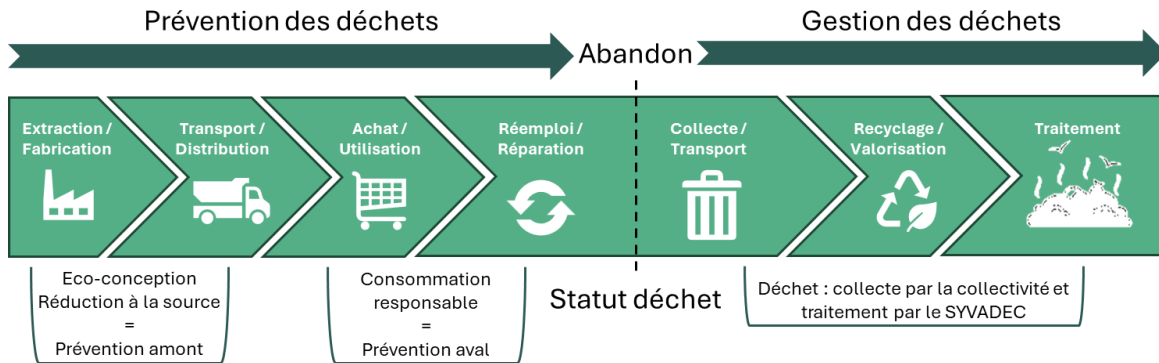
Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



**La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.**

### 1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

## 1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
026-200073138-20260123-2026-003-DE  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026  
Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



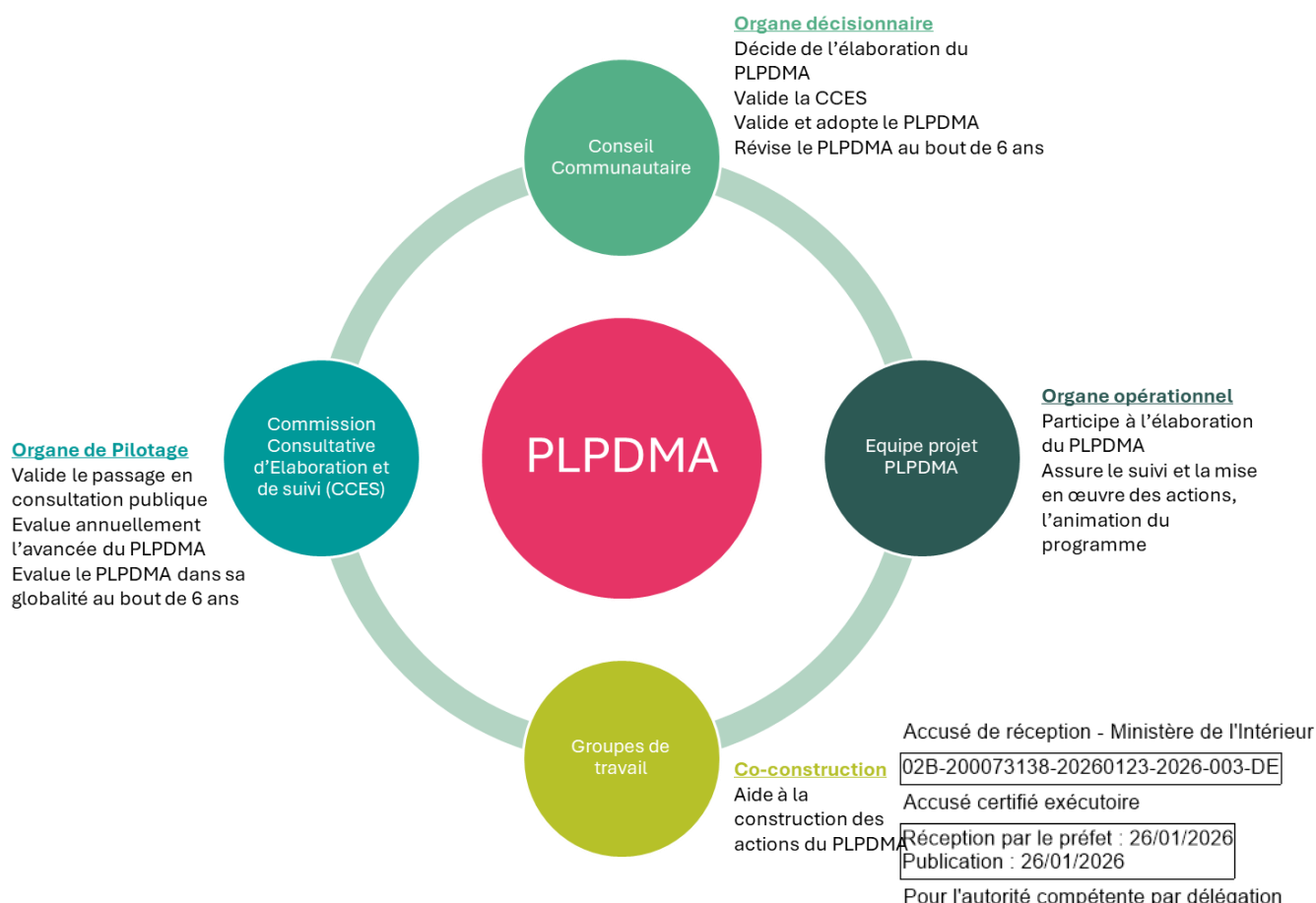
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
  - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
  - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes Pasquale Paoli**.

## 1.5 L'élaboration du PLPDMA

### 1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes Pasquale Paoli a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.



- Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
  - 27/06/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
  - 15/07/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par délibération n° 2025-045 du 28 juillet 2025. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des personnes et collèges suivants :
  - Le Président de l'intercommunalité ou son représentant
  - Les membres du Bureau communautaire
  - Les membres du COPIL PLPDMA
  - Un représentant du SYVADEC
  - Un représentant de l'ADEME
  - Un représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse
  - Un représentant de l'Université de Corse
  - Un représentant de l'AFPA
  - Un représentant de l'association Zeru Frazu
  - Un représentant de la recyclerie de Francardu
  - Un prestataire de collecte
  - Un représentant de l'ADMR
  - Un représentant de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

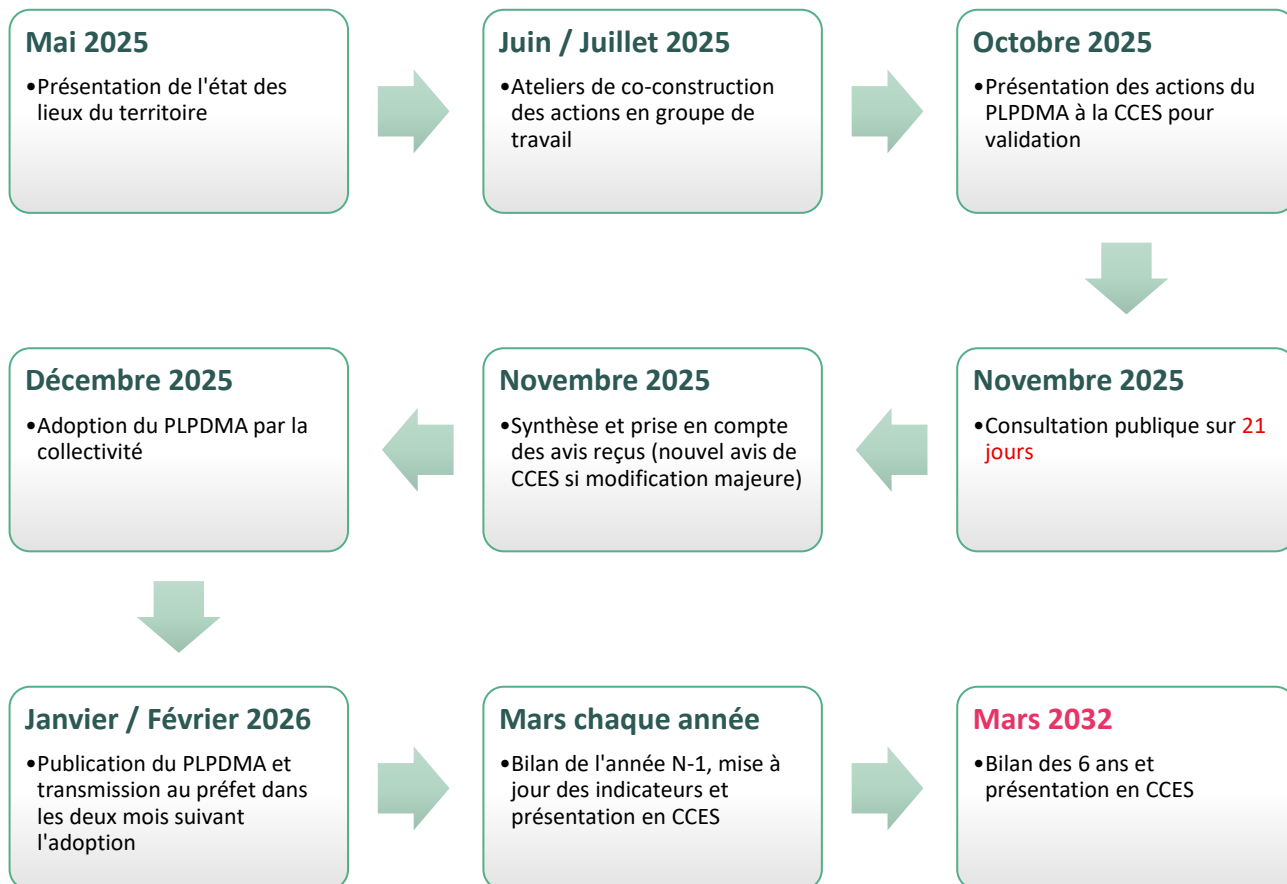
Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



### 1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2. Diagnostic du territoire

### 2.1 La collectivité

La Communauté de Communes Pasquale Paoli a été créée le 20 décembre 2016.

Actuellement, la Communauté de Communes Pasquale Paoli regroupe 42 communes et s'étend sur 904,5 km<sup>2</sup> : Aiti, Alando, Albertacce, Alzi, Asco, Bisinchi, Bustanico, Calacuccia, Cambia, Canavaggia, Carticasi, Casamaccioli, Castellare-di-Mercurio, Castello-di-Rostino, Castifao, Castiglione, Castineta, Castirla, Corscia, Erbajolo, Érone, Favalello, Focicchia, Gavignano, Lano, Lozzi, Mazzola, Moltifao, Morosaglia, Omessa, Piedigriggio, Popolasca, Prato-di-Giovellina, Rusio, Saliceto, San-Lorenzo, Santa-Lucia-di-Mercurio, Sant'Andréa-di-Bozio, Sermano, Soveria, Tralonca, Valle-di-Rostino. La Communauté de Communes Pasquale Paoli est classée en typologie d'habitat « touristique » selon le SYVADEC.

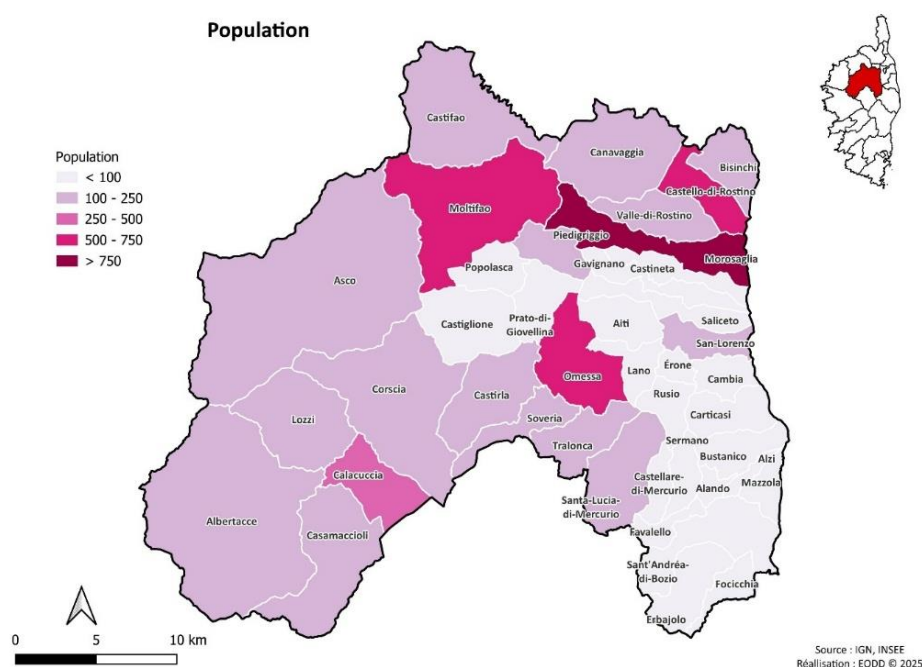


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PASQUALE PAOLI

- Source : EODD

Les compétences de la Communauté de Communes Pasquale Paoli sont les suivantes :

- Environnement, développement durable et cadre de vie (dont la GEMAPI et la collecte et le traitement des déchets).
- Développement et aménagement économique.
- Développement touristique.
- Accueil des gens du voyage.
- Actions sociales d'intérêt communautaires.
- Production, réseaux et distribution d'énergie.
- Eau et assainissement.
- Développement et aménagement éducatif, sportif et culturel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- Aménagement de l'espace communautaire.
- Logement et habitat.
- Abattoirs publics.
- Marchés d'intérêts national, halles, foires et marchés.
- Centre de première intervention des services locaux d'incendie et de secours.
- Réseaux et services locaux de communications électroniques d'initiative publique au sens de l'article L 1425-1 CGC.

Les compétences prévention et communication relèvent de la collectivité et peuvent être complétées par des actions du SYVADEC.

Le Service Public de Gestion des Déchets est financé principalement par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

## 2.2 Diagnostic socio-économique

### 2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **6 106 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024). Le territoire représente 1,76% de la population de la Corse (347 597 habitants) ; près de 46% de la population du territoire est concentrée sur quatre communes, Castello-Di-Rostino (8,25%), Moltifao (11,69%), Morosaglia (15,77%) et Omessa (9,83%).

Depuis 2010, **la population du territoire a diminué de 2,15%**.

La densité de population est de **6,8 habitants au km<sup>2</sup>** en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km<sup>2</sup> en Corse et 106.5 hab./km<sup>2</sup> pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

### 2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

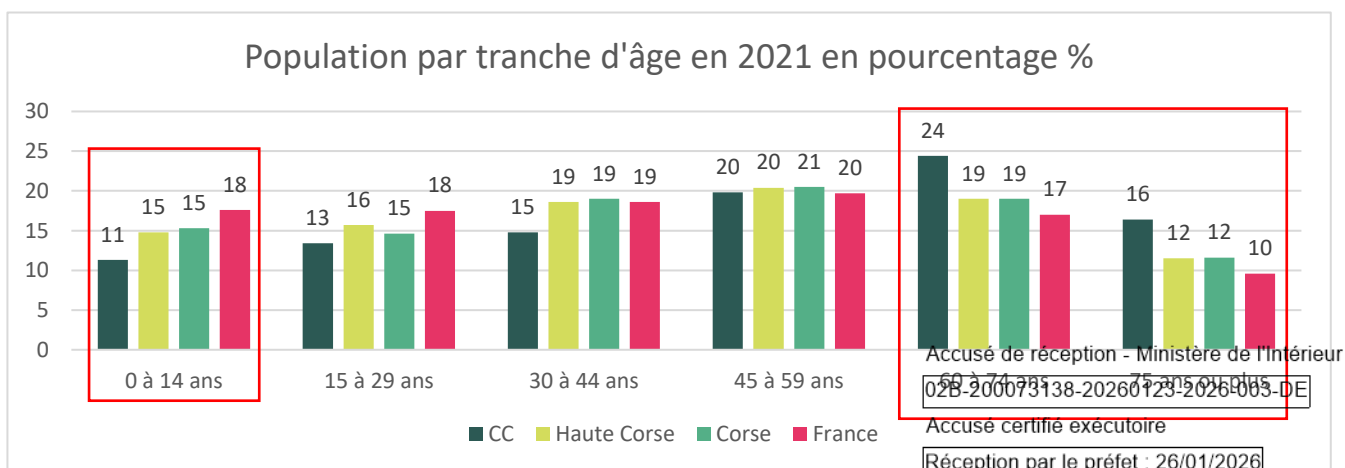


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE



**La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire.** Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 60 %** de cette population.

La Communauté de communes Pasquale Paoli affiche une moyenne de personnes par ménage inférieure à la moyenne nationale (2,2), soit **2,1 personne/foyer**.

Si 59% des ménages sont des familles, dont **34% avec des enfants**, 38 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants actifs ne sont pas majoritaires (**40% de la population**) ayant un emploi (64% des actifs).

### 2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 4 865 maisons et 1 644 appartements en 2021.



**75% de maisons individuelles**



**25% d'appartements**

Sur le territoire, en l'INSEE recense 2 905 résidences principales (44%) et 3 500 résidences secondaires (53%), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires (53%) est plus de 5,5 fois supérieur à la moyenne nationale (10%). Il est assez élevé pour toutes les communes.

### 2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 574 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	186	32,4
Construction	92	16
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	80	13,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	74	12,9
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	59	10,3
Autres activités de services	33	5,7
Activités immobilières	22	3,8
Information et communication	14	2,4
Activités financières et d'assurance	14	2,4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source INSEE



En complément, la base SIRENE enregistre **413 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli.

Le territoire a une vocation touristique limitée. **Seulement huit communes disposent d'hébergements touristiques recensés.**

### 2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
<b>Mairies</b>	42 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	-
<b>Enseignement</b>	Ecoles primaires (5), écoles élémentaires (2), collège (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
<b>Structure d'accompagnement pour adulte</b>	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
<b>Santé et accueil des personnes âgées</b>	2 services d'aide à domicile en milieu rural (ADMR)	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
<b>Réseau associatif</b>	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalités

Tableau 2 : Tissu administratif et social du territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2.3 Diagnostic déchets





### 2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
<b>Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)</b> 	Collecte en point de regroupement et en porte à porte	Enfouissement ISDND STOC Prunelli
<b>Emballages</b> 	Collecte en point de regroupement, en porte à porte et en bornes aériennes	Valorisation matière PAPREC Lansargues
<b>Papiers</b> 	Collecte en point de regroupement, en porte à porte et en bornes aériennes	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
<b>Verre</b> 	Collecte en point de regroupement, en porte à porte et en bornes aériennes	Valorisation matière OI Glasspack à Béziers
<b>Cartons</b> 	Collecte porte à porte	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
<b>Biodéchets</b> 	Collecte en porte à porte Compostage : Aucun site de compostage partagé 1129 composteurs individuels	Valorisation matière Bioplatforme à Corte Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-200073138-20260123-2026-003-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 26/01/2026 Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



	<b>Collecte - Intercommunalité</b>	<b>Traitement - Syvadec</b>
<p><b>Encombrants</b></p> 	Collecte en porte à porte en vrac sur RDV	Valorisation matière et enfouissement
<p><b>Textiles</b></p> 		Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière
<p><b>Autres déchets</b></p> 		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière, énergétique et enfouissement
<p><b>Recyclerie mobile</b></p> 		Point de collecte mobile à Ponte Leccia et à Francardo Recycleries du SYVADEC Valorisation matière et énergétique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

### 2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
<b>Bio Dechets</b>						24	45	-
<b>Emballages</b>	119	245	275	312	323	369	434	<b>263%</b>
<b>Papier</b>	38	95	63	60	44	20	68	<b>79%</b>
<b>Verre</b>	232	271	254	293	259	166	344	<b>48%</b>
<b>Biodéchets compostés par l'habitant</b>		65	68	79	103	112	123	-
<b>OM</b>	1885	1 718	1 612	1 682	1 740	1 679	1 608	<b>-15%</b>
<b>Tout Venant</b>	170	97	59	111	34	26	31	<b>-82%</b>
<b>Textiles</b>		15	10	12	14	11	6	-
<b>Bois</b>			53	112	76	69	36	-
<b>Carton CS</b>		35					6	-
<b>Carton Rec</b>	39	11	39	195	192	197	85	<b>116%</b>
<b>DDS</b>				3	1	1	2	-
<b>DEEE</b>	54	71	85	125	106	96	97	<b>81%</b>
<b>Huiles Minérales</b>			0	1	0	1	1	-
<b>Huiles Végétales</b>			0	1	0	0		-
<b>Métaux</b>	62	77	91	146	114	105	89	<b>45%</b>
<b>Meuble</b>		131	75	155	141	100	90	-
<b>Petits Objets de la Maison et du Jardin</b>				20	40	38	90	-
<b>PMCB - Placoplatre</b>							3	-
<b>Pneus</b>				2	4	4	3	-
<b>TV Valorisé</b>			13	111	125	104	80	-
<b>Végétaux</b>			10	46	33	29	47	-
<b>Total DMA hors gravats et biodéchets compostés</b>	<b>2 598</b>	<b>2 766</b>	<b>2 639</b>	<b>3 387</b>	<b>3 247</b>	<b>3 039</b>	<b>3 164</b>	<b>22%</b>

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B 200073138 20260123 2026-003 DE

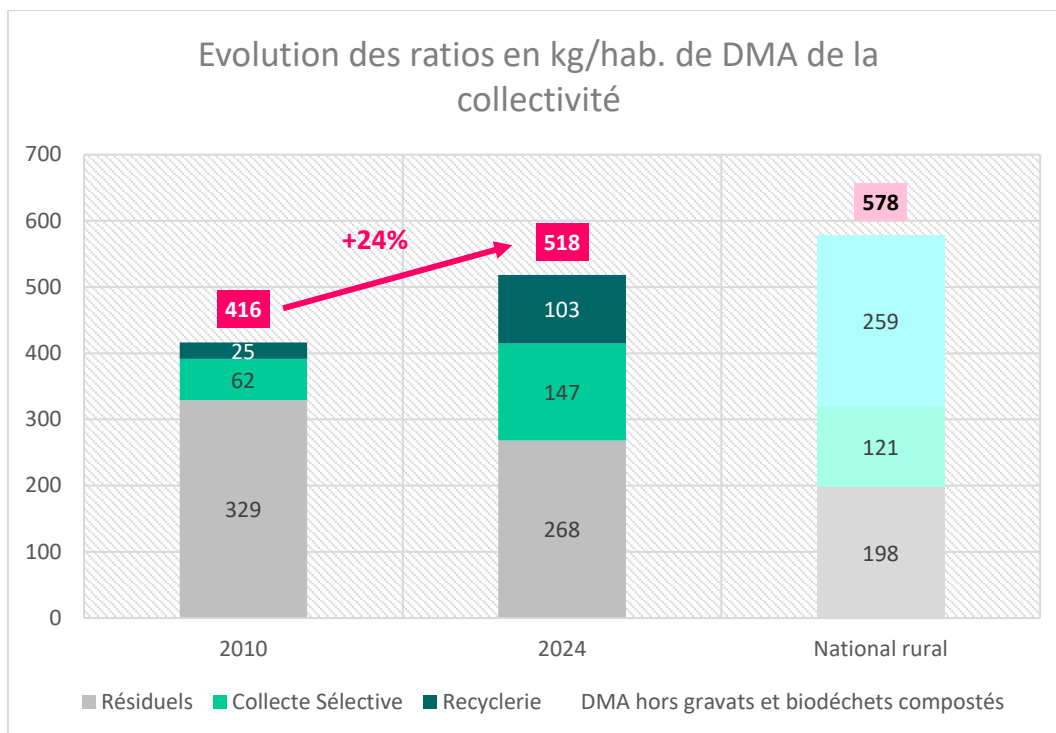
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



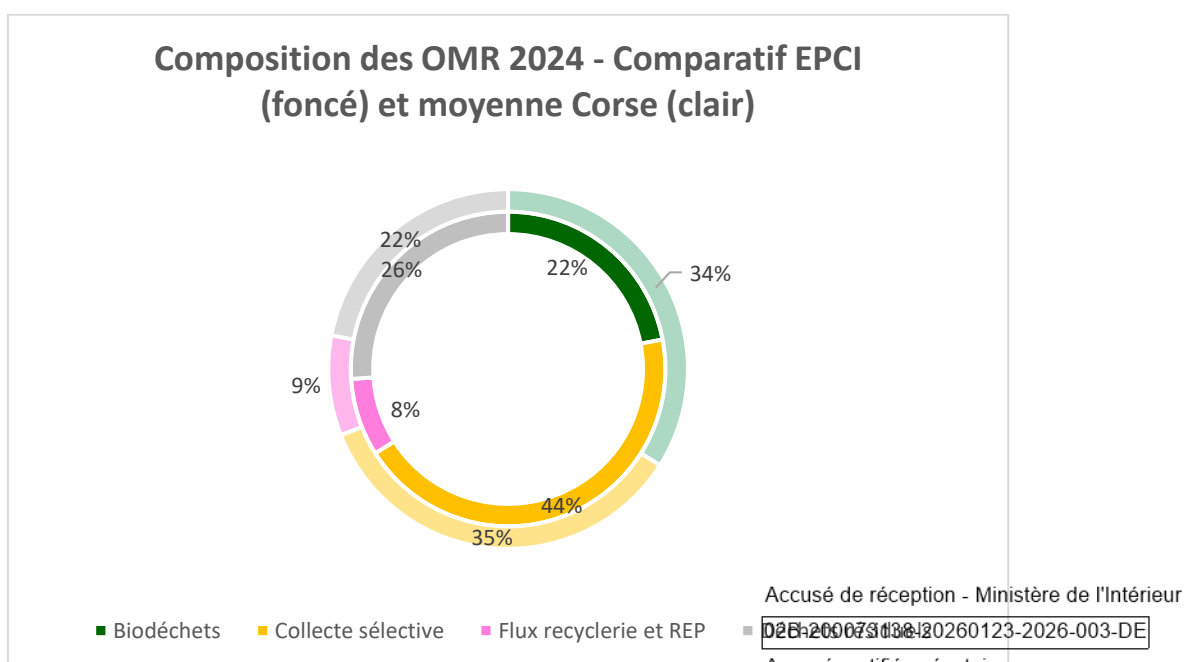


**Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA**

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a augmenté de 24% sur le territoire, en lien avec le développement du service recyclerie sur le territoire.**

#### 2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.



**Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source SYVADEC**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DEB-200673138-120260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Il reste dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles des habitants de la collectivité **encore 74%** de déchets valorisables.

### 2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes Pasquale Paoli sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Recyclerie	608	100	18%
Emballages	589	97	18%
OM*	531	87	16%
Biodéchets	527	86	16%
Verre	491	80	15%
Papier	336	55	10%
Cartons	150	25	5%
Textiles	54	9	2%
<b>Total</b>	<b>3 287</b>	<b>538*</b>	<b>100%</b>

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC

\*Production de DMA intégrant les biodéchets compostés

Les deux flux les plus importants produits sur le territoire sont les emballages et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

### 2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

La Communauté de Communes Pasquale Paoli mène une politique active de réduction des déchets, dont certaines menées avec le SYVADEC.

Plusieurs actions de prévention et de sensibilisation ont déjà été mises en œuvre :

- Participation à l'expérimentation nationale « Oui Pub », pour limiter la publicité papier non sollicitée
- Participation au déploiement du compostage de proximité et au programme pédagogique.
- Création d'un annuaire de la réparation, mettant en valeur les acteurs locaux de l'économie circulaire
- Déploiement d'une communication de proximité diversifiée (affiches, presse, réseaux sociaux, animations sur le terrain)
- Actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants et des professionnels (distribution de sacs cabas et de guides de tri, collecte annuelle des piles, réunions publiques)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200072138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- Fourniture d'une table de tri à la cantine du collège de Moltifao afin de faciliter le tri des élèves.
- Mise en place de cendriers sur les communes de Moltifao, Asco et Ponte Leccia afin d'éviter que les mégots ne finissent à la mer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

### Atouts

#### Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (34%)
- Une population active importante (72% de la population dans la tranche 15-64 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 61% des ménages)

#### Gestion des déchets

- Objectif réglementaire du tri à la source des biodéchets non atteint (41% en compostage et 12% en collecte)
- Baisse de 19% du ratio de production des résiduels

#### Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité

#### Acteurs et partenaires

- De la communication effectuée par la collectivité
- Des acteurs présents sur le territoire
- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée

### Opportunités

#### Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

#### Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGEC, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 22% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation

### Faiblesses

#### Socio-économique

- Une population vieillissante majoritaire (41% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (53%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

#### Gestion des déchets

- Plusieurs objectifs réglementaires ne sont pas atteints, notamment sur le tri à la source des biodéchets, le réemploi, la valorisation matière, l'objectif de baisse de DMA et la réduction du stockage.
- Une production de DMA en hausse depuis 2010

#### Moyens humains disponibles pour la prévention

- Peu de moyens humains à disposition pour animer et faire le suivi du PLP

#### Acteurs et partenaires

Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

### Menaces

#### Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation
- Peu d'implication des professionnels dans la gestion des déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



### 3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

#### 3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

A noter que la collectivité a développé en 2017 des services complémentaires de recyclerie pour les habitants, ce qui a eu pour effet une augmentation importante des DMA. Aussi, il convient d'observer la baisse des tonnages prévus dans le PLPDMA par rapport à 2024, année de référence plus représentative que 2010 pour la Communauté de Communes Pasquale Paoli.

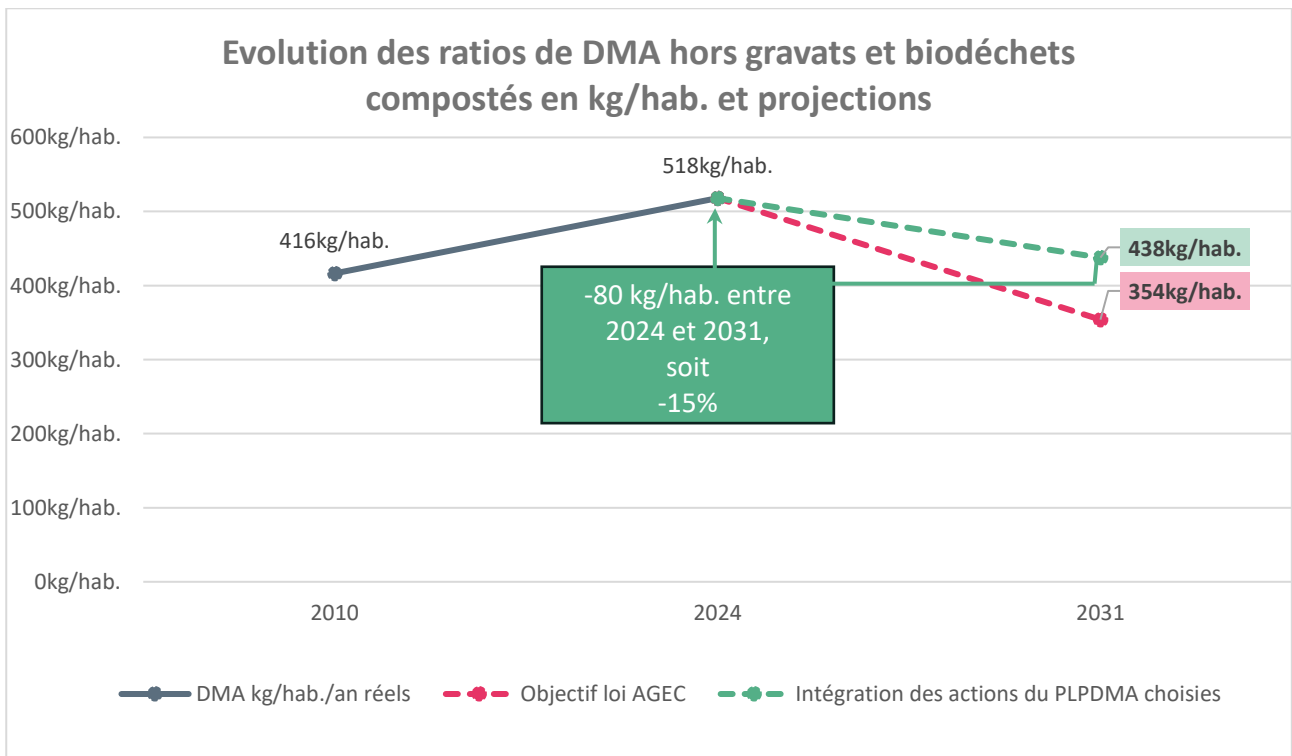


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Révisé par le préfet le 26/01/2026  
Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

## 3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d’observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

# LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Proportion par rapport à l’objectif total de réduction
<b>Axe 1 : Réduire les biodéchets</b>		
• Action 1.1 – Animation et suivi du compostage	33,5 kg/hab.	41,6%
• Action 1.2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	23 kg/hab.	28,6%
	<b>-56,5 kg/hab.</b>	<b>70,2%</b>
<b>Axe 2 : Être éco-exemplaire</b>		
• Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	1,9 kg/hab.	2,4%
• Action 2.2 – Programme pédagogique	0 kg/hab.	0%
	<b>-1,9 kg/hab.</b>	<b>2,4%</b>
<b>Axe 3 : Promouvoir l’économie circulaire</b>		
• Action 3.1 – Encourager le réemploi	5,1 kg/hab.	6,4%
	<b>-5,1 kg/hab.</b>	<b>6,4%</b>
<b>Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets</b>		
• Action 4.1 – Sensibilisation aux incivismes	1,6 kg/hab.	2,0%
• Action 4.2 – Redevance spéciale	13,6 kg/hab.	16,9%
• Action 4.3 – Sensibilisation à la tarification incitative	0 kg/hab.	0%
	<b>-15,2 kg/hab.</b>	<b>18,9%</b>
<b>Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation</b>		
• Action 5.1 – Intervention dans les fêtes locales et communication	1,6 kg/hab.	2,0%
	<b>-1,6 kg/hab.</b>	<b>2,0%</b>
<b>Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :</b>	<b>-80 kg/hab. en 2031</b>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
026-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



### 3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031					
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
<b>Réduire les biodéchets</b>																										
<b>Animation et suivi de compostage</b>																										
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Lutte gaspillage alimentaire</b>																										
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi	■								■								■								■	
Communication : 1 par an avec gourmet bag, eau du robinet						■				■				■				■				■				■
<b>Promouvoir l'économie circulaire</b>																										
<b>Encourager le réemploi</b>																										
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie	■				■	■			■	■			■	■			■	■			■	■			■	
<b>Utiliser des outils économiques incitatifs</b>																										
<b>Sensibilisation aux incivismes</b>																										
Envoi d'un courrier aux professionnels												■														
Communication : 1 campagne par an réseaux												■														■
<b>Redevance spéciale</b>																										
Communication : 1 campagne par an réseaux			■				■				■				■				■				■			■
<b>Sensibilisation à la tarification incitative</b>																										
<b>Renforcer la communication / sensibilisation</b>																										
<b>Intervention fêtes locales et communication</b>																										
Communication : 1 campagne annuelle sur le PLPDMA								■								■								■		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 02B-200073138-20260123-2026-003-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 26/01/2026  
 Publication : 26/01/2026  
 Pour l'autorité compétente par délégation



### 3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes à la collectivité excepté pour l'action « sensibilisation et verbalisation des incivismes » qui nécessite le recrutement d'un agent pour la brigade verte de sensibilisation.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
<b>Réduire les biodéchets</b>	Animation et suivi de compostage	0,18	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	<b>0,8</b>
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	<b>0,8</b>
<b>Être Eco exemplaire</b>	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,77	0,03	0,03	0,03	0,03	<b>1,1</b>
	Programme pédagogique	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	<b>0,1</b>
<b>Promouvoir l'économie circulaire</b>	Encourager le réemploi	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	<b>0,4</b>
<b>Utiliser des outils économiques incitatifs</b>	Sensibilisation aux incivismes	0,04	0,06	1,22	1,22	1,22	1,22	<b>5,0</b>
	Redevance spéciale	0,75	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	<b>1,1</b>
	Sensibilisation à la tarification incitative	0,09	0,05	0,03	0,03	0,03	0,03	<b>0,3</b>
<b>Renforcer la communication</b>	Intervention dans les fêtes locales et communication	0,09	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	<b>0,4</b>
<b>Total</b>		<b>1,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>9,9</b>

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



### 3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 – 2031 €HT
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	2 500 €HT
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	200 €HT
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	1 375 €HT
	Programme pédagogique	-
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	-
Utiliser des outils économiques incitatifs	Sensibilisation aux incivismes	27 000 €HT
	Redevance spéciale	100 €HT
	Sensibilisation à la tarification incitative	-
Renforcer la communication	Intervention dans les fêtes locales et communication	5 250 €HT
<b>Total</b>		<b>36 425 €HT</b>

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

### 3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# Axe 1

---

# Réduire les biodéchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# AXE 1 - Réduire les biodéchets

## FICHE ACTION 1

### Action 1.1 : Animation et suivi du compostage



#### Performance

##### Performance de l'action

- Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
- Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
- Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

##### Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

##### Publics ciblés

**Particuliers**

#### Déchets

##### Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

#### Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<b>Composteurs partagés</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé</li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des suivis saisis sur application et 1 rapport par site par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rapports annuels par site de compostage partagé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions d'animation sur site de compostage partagé</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 réunions par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de réunions par an et nbre de personnes présentes aux réunions</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 1 - Réduire les biodéchets

### Composteurs individuels

- |  |             |   |  |
|--|-------------|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Distribution de composteurs individuels</li> </ul>  | 2026        | <ul style="list-style-type: none"> <li>30 composteurs à distribuer</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de composteurs distribués</li> </ul>                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels</li> </ul> | 2026 - 2031 | <ul style="list-style-type: none"> <li>200 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de répondants</li> <li>Taux d'utilisation des composteurs</li> </ul> |

### Composteurs individuels et partagés : animation du plan compostage

- |   |             |  |   |
|---|-------------|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Animations : Stands sur des fêtes locales</li> </ul>   | 2026 - 2031 | <ul style="list-style-type: none"> <li>2 animations par an</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide</li> </ul>                                 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet</li> </ul> | 2026 - 2031 | <ul style="list-style-type: none"> <li>1 événement presse par an</li> <li>4 posts sur les réseaux par an</li> <li>1 FAQ actualisée</li> <li>1 guide (actualisation SYVADEC)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements,</li> <li>Nbre de guides distribués</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des agents communaux et intercommunaux</li> </ul>  | 2026-2031   | <ul style="list-style-type: none"> <li>1 session tous les 3 ans</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.</li> </ul>                         |

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissements sur 6 ans

Pilotage

Communes  
SYVADEC  
Ecoles et collège

0,14 ETP

Guides : 2 500 €HT

Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
**33,5 kg/hab.**

Réception par le préfet : 26/01/2026  
Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# AXE 1 - Réduire les biodéchets

## FICHE ACTION 2

### Action 1.2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



#### Performance

##### Performance de l'action

- Niveau 1 : Une action centrée sur la communication  
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles  
**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

##### Enjeux et objectifs

- Réduire les quantités de produits alimentaires jetés
- Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation
- Accompagner les professionnels de la restauration et les collectivités dans la mise en place de solutions concrètes de réduction du gaspillage
- Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030

##### Publics ciblés

**Particuliers, restauration commerciale, commerces**

#### Déchets

##### Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires

#### Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<b>Particuliers</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de communication (thème gourmet bag, recette antigaspi, too good, to go)</li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 campagne par an</li> <li>• 1 guide des bonnes pratiques digitales</li> <li>• 3 événements locaux par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de posts et nombre de vues</li> <li>• Nombre de guides diffusés dans les événements locaux</li> <li>• Nombre d'articles</li> </ul>
<b>Producteurs non ménagers</b>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026  
 Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 1 - Réduire les biodéchets

<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les professionnels :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration et signature d'une charte anti-gaspi</li> <li>Diagnostic et campagne de pesée des établissements volontaires</li> <li>Accompagnement personnalisé</li> </ul> </li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 professionnels accompagnés par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de pro signataires</li> <li>Nbre d'accompagnements réalisés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les bonnes pratiques culinaires : publication d'une recette antigaspi réalisée par un restaurateur local</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 fiche digitale par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de vues</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer le dispositif « gourmet bag » :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un macaron officiel apposé sur les restaurants</li> <li>Proposition systématique de gourmet bag</li> <li>Campagne réseaux</li> <li>Inciter à l'utilisation de too good to go (notamment les CHR)</li> </ul> </li> </ul>	2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 macarons apposés</li> <li>1 campagne par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de macarons collés</li> <li>Nbre de vues des campagnes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'eau du robinet via les réseaux sociaux</li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 campagne par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de vues</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC Office du tourisme, Restaurateurs, superettes, producteurs, CHR	0,13 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Macarons : 200 €HT</li> </ul>	Intercommunalité

<b>Résultats attendus</b>	<b>DMA réduits en 2031</b>	<b>-23 kg/hab.</b>
---------------------------	----------------------------	--------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé																								
Réunion d'animation site de compostage partagé : 2/an																								
Distribution de composteurs individuels																								
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																								
Animation de stands sur fêtes locales : 2/an																								
Formation des agents communaux																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Participation à 3 événements locaux par an																								
Charte anti-gaspi pour les pros																								
Diagnostic et campagne de pesées dans 10 établissements / an																								
Création d'un macaron gourmet bag et diffusion																								
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication : 1 par an avec gourmet bag, eau du robinet																								

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# Axe 2

# Être éco-exemplaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 2 – Être éco-exemplaire

### FICHE ACTION 3

### Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



#### Performance

#### Performance de l'action

- Niveau 1 : Une action centrée sur la communication  
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles  
**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

#### Publics ciblés

**Intercommunalité et communes adhérentes**

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

#### Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostiquer et planifier les pratiques internes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'un diagnostic des pratiques et d'une pesée par type de déchets pour tous les sites de l'EPCI</li> <li>○ Réalisation d'un diagnostic des communes adhérentes pour élargir les bonnes pratiques.</li> <li>○ Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes.</li> </ul> </li> </ul>	<p>2026 interco et 2027 communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des sites et communes audités,</li> <li>• 1 guide pratique diffusé</li> <li>• 1 référent déchets par commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sites audités,</li> <li>• nombre de guides distribués,</li> <li>• liste des référents désignés.</li> </ul>
		<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur                  02B-200073138-20260123-2026-003-DE                  Accusé certifié exécutoire                  Réception par le préfet : 26/01/2026                  Publication : 26/01/2026                  Pour l'autorité compétente par délégation</p>	



## AXE 2 – Être éco-exemplaire

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques.</li> <li>○ Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter.</li> <li>○ Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site.</li> <li>○ Réduction des impressions.</li> </ul> </li> </ul>	2026 puis suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs.</li> <li>• -15% de ramettes de papier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de gourdes distribuées,</li> <li>• Arrêt des achats de vaisselle jetable, des bouteilles plastique</li> <li>• Nombre de composteurs installés</li> <li>• Nbre de ramettes achetées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser la consommation de ressources et les achats :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place d'une stratégie d'achats responsables : produits reconditionnés en priorité, ecolabel</li> <li>○ Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon.</li> </ul> </li> </ul>	2026 et suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des marchés publics intégrant des clauses « achat responsable ».</li> <li>• 100% de la téléphonie en reconditionnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de marchés publics concernés</li> <li>• 0 ramette de papier non recyclé</li> <li>• 0 téléphone neuf acheté</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation de sessions de formation sur la prévention et le tri.</li> <li>○ Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles.</li> <li>○ Suivi par questionnaires en fin de formation.</li> </ul> </li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 sessions de formation par an, implication progressive de l'ensemble des agents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,18 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gourdes (150) : 750€HT</li> <li>• Ecocup (250) : 375 €HT</li> <li>• Contenants réemployables (20) : 100 €HT</li> <li>• Balance de pesée de bacs (1) : 150 €HT</li> </ul>	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

**-1,9 kg/hab.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 2 – Être éco-exemplaire

### FICHE ACTION 4

### Action 2.2 : Programme pédagogique Ecocscola



#### Performance

#### Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

**Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles**

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Impliquer l'ensemble de la communauté scolaire pour instaurer le tri dans les écoles et réduire la production de déchets

#### Publics ciblés

**Ecoles primaires, élémentaires et maternelles volontaires, cantines. Communauté scolaire (enseignants, personnel administratif, technique, et d'animation), familles via les élèves et les outils de la communication des écoles.**

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

OMR, emballages, papiers/cartons, piles, biodéchets, instruments d'écriture

#### Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser durablement les écoles pour que le tri soit mis en place efficacement                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mobilisation des écoles: envoi d'un formulaire d'inscription aux écoles et phoning (avril à juin pour une mise en place du dispositif au démarrage de l'année scolaire suivante)</li> <li>○ Organisation d'une réunion de présentation du programme</li> <li>○ Mise en place d'un comité de suivi du programme EcoScola</li> <li>○ Formation initiale de l'équipe pédagogique avec remise d'outils et recensement des besoins</li> <li>○ Formation des élèves au tri et à la prévention avec remise d'outils pédagogiques</li> <li>○ Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement (type gouter anti-gaspi, troc...) en présence des élèves et des familles</li> <li>○ Labellisation des écoles avec la remise d'une plaque EcoScola et valorisation des résultats</li> </ul> </li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des écoles accompagnées</li> <li>• 1 action de prévention par an par école</li> <li>• 4 réunions par an par école du comité de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'écoles engagées</li> <li>• Nombre d'écoles labellisées</li> <li>• Nombre d'actions mises en place</li> <li>• Nombre de personnels et d'élèves formés,</li> <li>• résultats des questionnaires en fin de session</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 2 – Être éco-exemplaire

<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la production totale de déchets:           <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de 2 diagnostics déchets par école : 1er diagnostic avec une caractérisation des poubelles et 2<sup>ème</sup> diagnostic en fin d'année avec une évaluation de l'évolution des pratiques, des tonnages et une caractérisation des déchets</li> <li>Suivi de l'évolution de la production de déchets</li> <li>Mise en place d'un plan d'actions avec l'implication de l'intercommunalité et des communes</li> </ul> </li> <li>Mise en place du tri des emballages et des papiers dans chaque école avec la fabrication de collecteur de tri</li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 diagnostics par école</li> <li>-10% d'OM par école</li> <li>1 collecteur de tri</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de diagnostics réalisés</li> <li>Nombre de nouvelles pratiques mises en œuvre</li> <li>Evolution des quantités de déchets par flux</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines           <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un diagnostic des pratiques des cantines</li> <li>Mise en place d'un plan d'actions</li> </ul> </li> <li>Sensibilisation des élèves</li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 visites dédiés par école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution du grammage jeté</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser dans les écoles les élèves avec des interventions de la collectivité</li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 interventions par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'élèves sensibilisés</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Etablissements scolaires, inspection d'académie, associations, Intercommunalité, Communes	0,02 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils pédagogiques</li> <li>Outils de formation</li> <li>Outils de communication</li> <li>Outils de suivi</li> </ul>	SYVADEC et intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Soutien de la baisse provisionnée
--------------------	---------------------	-----------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etre ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Diagnostic des pratiques et évaluation intercommunalité																								
Diagnostic des pratiques et évaluation communes adhérentes																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 2/an																								
Programme pédagogique																								
Une action de prévention par an par école																								
Quatre réunions par an par école																								
Deux diagnostics par école																								
Trois visites par école																								

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# Axe 3

---

# Promouvoir l'économie circulaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

### FICHE ACTION 5

### Action 3.1 : Encourager le réemploi



#### Performance

#### Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

**Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles**

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Promouvoir la seconde vie des objets par le don, la réparation, l'occasion et la mutualisation.
- Rendre visibles et accessibles les solutions locales de réemploi (ressourceries, ateliers, réparateurs, associations, acteurs du don).
- Augmenter le tonnage des objets réutilisés grâce aux associations et aux espaces de gratuité.

#### Publics ciblés

*Tout public*

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie, textiles

#### Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une campagne de communication sur les bons gestes et solutions locales : occasion, don, réparation, espace de gratuité, associations, annuaire...</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 campagnes par an avec post sur les réseaux et guide numérique</li> <li>• Relation presse et affichage recyclerie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre d'actions menées par an</li> <li>• Nbre de vues</li> <li>• Nbre de téléchargement du guide</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une campagne de communication dédiée à la recyclerie de Francardo et à ses ateliers</li> </ul>	2026- 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 posts sur les réseaux par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de vues</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour de l'annuaire régional des solutions locales (réparateurs, associations, ateliers, ...)</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 mise à jour par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre d'acteurs ajoutés par an</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de vide dressing dans le cadre de l'opération régionale.</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 vides dressing par an.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre d'événements</li> <li>Nbre de stands</li> <li>Taux de satisfaction des exposants et visiteurs</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC Réparateurs, associations, communes	0,07 ETP	-	Intercommunalité

<b>Résultats attendus</b>	<b>DMA réduits en 2031</b>	<b>- 5,1 kg/hab.</b>
---------------------------	----------------------------	----------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Promouvoir l'économie circulaire																												
Encourager le réemploi																												
Mise à jour de l'annuaire régional																												
Organisation des vide-dressings (2)																												
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie																												

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# Axe 4

---

# Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

### FICHE ACTION 6

### Action 4.1 : Sensibilisation aux incivismes



#### Performance

#### Performance de l'action

- Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
- Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
- Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Garantir la propreté des espaces publics
- Réduire les dépôts contraires au règlement de collecte et favoriser leur valorisation en dehors du service public de gestion des déchets
- Améliorer l'image du territoire

#### Publics ciblés

*Tout public*

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, recyclerie

#### Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du règlement de collecte (règle de dépôt, obligation du tri, volume ...)</li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation des règles dans un règlement de collecte approuvé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour réalisée</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de communication pour rappeler les règles de dépôt (obligation de tri, facturation du nettoyage, déchetterie, déchets des artisans)</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 campagne par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre d'actions de communication</li> </ul>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 02B-200073138-20260129-2026-009-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet - 26/01/2026  
 Publication : 26/01/2026  
 Pour l'autorité compétente par délégation

## AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des élus</li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des élus déchet formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre d'élus formés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une brigade verte de prévention, achat d'équipement, recrutement ou mobilité, fiche de poste, planning de patrouille</li> </ul>	2029	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 brigade verte composée d'un ETP temps plein.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de contrôles effectués</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Communes SYVADEC Modules brigade verte AMORCE	0,8 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation : 500 €HT</li> <li>• Matériel brigade verte (voiture, EPI, informatique) : 26 500 €HT</li> </ul>	Intercommunalité

<b>Résultats attendus</b>	<b>DMA réduits en 2031</b>	<b>-1,6 kg/hab.</b>
---------------------------	----------------------------	---------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

### FICHE ACTION 7

### Action 4.2 : Redevance spéciale



#### Performance

#### Performance de l'action

- Niveau 1 : Une action centrée sur la communication  
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles  
**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Rappeler aux professionnels leurs obligations réglementaires en matière de gestion et de financement des déchets.
- Inciter les professionnels à réduire leurs déchets en mettant en place des actions concrètes.
- Assurer l'équité en faisant payer le juste coût du service

#### Publics ciblés

*Producteurs de déchets non ménagers*

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

#### Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le dispositif existant                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Actualisation de la grille tarifaire</li> <li>○ Révision des modalités de facturation</li> <li>○ Suivi renforcé des redevables</li> <li>○ Evaluation annuelle du dispositif avec ajustement</li> <li>○ Production d'un rapport annuel d'évaluation</li> </ul> </li> </ul>	2026 - 2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation des règles dans un règlement de collecte approuvé</li> <li>• Suivi annuel d'indicateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de redevables</li> <li>• Montant de la RS</li> <li>• Taux de couverture</li> <li>• Rapport annuel</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer et sensibiliser les professionnels                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diffusion d'une information claire sur les obligations réglementaires</li> <li>○ Organisation de campagnes annuelles (courriers, réunions, site web, réseaux sociaux)</li> <li>○ Mise à disposition de supports pratiques (FAQ, fiches tri, guide RS)</li> </ul> </li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 campagne de réception par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de supports diffusés</li> <li>• Nbre de réunions et taux de participation</li> <li>• Nbre de posts et publications</li> </ul>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 02B-200073138-20260123-2026-003-DE  
 de participation  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet le 26/01/2026  
 Publication : 26/01/2026  
 Pour l'autorité compétente par délégation

## AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à la réduction et au tri             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation de diagnostics déchets pour les professionnels</li> <li>○ Remise de retours personnalisés (quantités produites, coûts, axes d'amélioration)</li> <li>○ Proposition de solutions concrètes (tri 5 flux, compostage, mutualisation de contenants)</li> <li>○ Réalisation d'un rapport annuel synthétique sur la gestion des déchets des professionnels en redevance spéciale</li> </ul> </li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15% de professionnels diagnostiqués par an</li> <li>• 1 plan d'actions par pro accompagné</li> <li>• 100% de courriers envoyés aux professionnels</li> <li>• 1 rapport par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de diagnostics et de plan d'actions</li> <li>• Tonnages annuels des déchets des pro accompagnés</li> <li>• Nombre d'élus assistants à la réunion de présentation du rapport annuel</li> </ul>
--------	---	------	---	---

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
Moyens	SYVADEC	0,18 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Flyer : 100 €HT</li> </ul>	Intercommunalité

<b>Résultats attendus</b>	<b>DMA réduits en 2031</b>	<b>-13,6 kg/hab.</b>
---------------------------	----------------------------	----------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

### FICHE ACTION 8

### Action 4.3 : Sensibilisation à la tarification incitative



#### Performance

#### Performance de l'action

**Niveau 1 : Une action centrée sur la communication**

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Acculturer les élus à la mise en place de la tarification incitative

#### Publics ciblés

*Elus*

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels

#### Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des réunions / formations des élus du territoire à la tarification incitative</li> </ul>	2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 élu par commune sensibilisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre d'élus sensibilisés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un comité de pilotage Tarification Incitative</li> </ul>	2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 réunions par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de réunions</li> <li>• Nbre de participants</li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC	0,05 ETP	-	Intercommunalité

**Résultats attendus**

**DMA réduits en 2031**

**Soutien à  
la baisse provisionnée**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 4 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>Utiliser des outils économiques incitatifs</b>																								
<b>Sensibilisation aux incivismes</b>																								
Révision du règlement de collecte																								
Formation des élus																								
Formation agent pour montage brigade verte de prévention																								
Mise en place d'une brigade verte de prévention																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
<b>Redevance spéciale</b>																								
Actualisation de la grille tarifaire et des modalités de facturation																								
Evaluation annuelle du dispositif																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Réalisation d'audits déchets au sein des entreprises																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
<b>Sensibilisation à la tarification incitative</b>																								
Information et formation des élus																								
Réunion du comité de pilotage																								

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# Axe 5

---

# Renforcer la communication et la sensibilisation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

### FICHE ACTION 9

### Action 5.1 : Intervention lors de manifestations et communication



#### Performance

##### Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

##### Enjeux et objectifs

- Donner de la visibilité aux actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les différents publics de manière claire et pédagogique.
- Créer de la cohérence et de la répétition des messages pour ancrer les écogestes.
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'événements fédérateurs.

##### Publics ciblés

*Tout public*

#### Déchets

##### Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

#### Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<b>Communication</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel</li></ul>	2027 - 2031	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 plan de communication annuel validé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau de réalisation du plan de communication fixé</li></ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de campagnes annuelles de communication sur le PLPDMA et sa mise en œuvre</li> </ul>	2027 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 campagnes par an (abribus, journaux communaux, camions, radio, réseaux sociaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de campagnes réalisées</li> <li>Nombre de vues et de likes</li> <li>Nombre de podcasts</li> <li>Nombre de véhicules avec affichage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'outils de communication et diffusion (guides des bonnes pratiques, site internet ...)</li> </ul>	2027-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 guide dématérialisé créé</li> <li>1 page site internet dédiée au PLP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de guides distribués</li> <li>Nombre d'articles</li> </ul>
<b>Fêtes locales</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à des évènements locaux et nationaux (foires locales, festival, SERD, SDD)</li> </ul>	2027 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 participations par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de participation</li> <li>Nbre de personnes vues</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,07 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils de communication : 5 250 €HT</li> </ul>	Intercommunalité

<b>Résultats attendus</b>	<b>DMA réduits en 2031</b>	<b>-1,6 kg/hab</b>
---------------------------	----------------------------	--------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073738-26/01/2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 5 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Elaboration d'un plan de communication																								
Participation à des évènements - 4/an																								
Communication : 1 campagne annuelle sur le PLPDMA																								

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## Annexe

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
<b>A</b>	AFOM	<b>Atouts Faiblesses Opportunités Menaces</b>
	ADEME	<b>Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie</b>
<b>C</b>	CHR	<b>Cafés, Hôtels, Restaurants</b>
	CC PASQUALE PAOLI	<b>Communauté de Communes Pasquale Paoli</b>
<b>D</b>	DAE	<b>Déchets d'Activités Économiques</b>
	DASRI	<b>Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux</b>
	DDM	<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>
	DEA	<b>Déchets d'Éléments d'Ameublement</b>
	DEEE	<b>Déchets d'Équipement Électrique et Électronique</b>
	DMA	<b>Déchets Ménagers et Assimilés</b>
<b>E</b>	ECT	<b>Extension des Consignes de Tri</b>
	EMB	<b>Emballages Ménagers</b>
	EPCI	<b>Etablissement Public de Coopération Intercommunale</b>
	ETP	<b>Équivalent temps-plein</b>
<b>I</b>	INSEE	<b>Institut National de la Statistique et des Études Économiques</b>
	ISDND	<b>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux</b>
<b>J</b>	JMR	<b>Journaux Magazines Revues</b>
<b>L</b>	LTECV	<b>Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte</b>
	LAGEC	<b>Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire</b>
<b>O</b>	OE	<b>Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement</b>
	OMA	<b>Ordures Ménagères Assimilées</b>
	OMR	<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>
<b>P</b>	PAP	<b>Porte-à-Porte</b>
	PAT	<b>Plan d'Alimentation Territoriale</b>
	PAV	<b>Point d'Apport Volontaire</b>
	PR	<b>Point de Regroupement</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## Annexe

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PCAET	<b>Plan Climat Air Energie territorial</b>
	PLPDMA	<b>Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés</b>
	PLPVDMA	<b>Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés</b>
<b>R</b>	REP	<b>Responsabilité Elargie du Producteur</b>
	REX	<b>Retour d'Expérience</b>
	RPQS	<b>Rapport sur le Prix et la Qualité du Service</b>
	RS	<b>Redevance Spéciale</b>
	RSHV	<b>Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)</b>
<b>S</b>	SPGD	<b>Service Public de Gestion des Déchets</b>
	SYVADEC	<b>Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse</b>
<b>T</b>	TI	<b>Tarification Incitative (taxe ou redevance)</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260123-2026-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

